



Espaces Educatifs Bricabracs

68 chemin de Baumillon, 13015 Marseille

Siret : 808669519 000 15

[Http://bricabracs.org](http://bricabracs.org) --- <http://rhizome.bricabracs.org>

Contacts : 0632709189

L'association : contact@bricabracs.org

Education / renseignement / inscription : lesbricabracs@bricabracs.org

Bulletin du CF du 3 avril 2019

Présents•e•s : Marie Claude, Erwan, Julien, Charles, Magali

Décisions de l'Assemblée Générale du Conseil de Fonctionnement du 3 avril 2019

Décisions courantes / à diffuser

Cabane / partenariat Résilience13

Depuis novembre la question de l'utilisation de la cabane a été posée à Résilience. Aucune réponse n'avait été apportée jusqu'à ce lundi 1^{er} avril.

Erreur initiale, aucun accord de convention n'a été rédigé sur lequel nous pourrions nous appuyer pour discuter. Cela laisse la possibilité de réécrire l'histoire, ce qui ne participe pas au rapprochement des relations concernant l'usage de la cabane.

Après une rencontre et un retour de positionnement de Résilience, voici où nous en sommes.

Le CF renvoie un courrier à Résilience précisant qu'il est en désaccord sur la manière de raconter l'histoire et fixe la manière dont on stoppe la collaboration avec Résilience. On propose de reverser 700€ pour la cabane et on demande que les affaires soient évacuées pour fin juin.

Vide grenier 6 avril 2019

Après consultation de la météo, le CF décide d'annuler vide grenier du 6 avril.

Horaires d'ouverture et temps de travail.

Temps de travail

Il est temps de passer à 2 x 35 heures pour prendre en compte réellement le travail fait.

Si 2 travailleurs à 35h est-ce qu'il est possible de passer à 25 enfants ?

Compte tenu du fait que les enfants ont 5 ans minimum, que cela ferait 4 enfants par niveau environ.

Cela est envisageable.

Mais cela nécessite de passer plus de temps sur la péda. Le mode de fonctionnement demande de suivre les gamins au jour le jour.

Priorité mise sur ce suivi, tant pis si d'autres choses ne se font pas. Cela oblige à penser la coordination des événementiels en dehors de celle des éducateurs-coordonateurs.

La limite : l'espace intérieur disponible

Les pistes de résolution de cette difficulté :

- Utilisation de la cabane ?
- Construire un espace devant la tanière (à bricoler) dans le genre véranda. Déjà prévu en auvent, il suffirait de le fermer par une toile
- Voir si localement d'autres locaux seraient disponibles.

Horaires d'ouverture :

Actuellement 8h-17h mais en réalité plutôt 8h15-17h30. Le battement d'une heure le matin devait permettre d'arriver en avance pour permettre la transition avec les enfants. Est-ce utile de garder cette heure ? Les parents prennent un café et les enfants démarrent leur travail, ce n'est pas gênant.

Décision : (cf art 10 et 11 de La Méthode/ règlement)

Nombre : passage à 25 enfants

Emploi : deux 35 h

Changement pour l'Accueil 8h-8h30 et

Le soir, inchangé, 16h30-17h,

En réflexion pour passer à 17h30 dans l'année.

Financement / Gibus

Pour notre autonomie il est très important de conserver une grande part d'auto financement. Donc de ne pas dépendre trop de subvention. Pour cela il est important de maintenir le développement d'une communauté de donateur et de chercher d'autres moyens financiers à travers la valorisation de notre travail et de la formation.

Des contacts sont pris pour se faire accompagner sur cette question.

La parution du livre, la durée d'existence, la structuration du groupe de famille, ... sont des éléments porteurs d'un signal d'encouragement à poursuivre notre création, encore faut-il la financer.

Rappel à tout.e.s, le caractère social de notre projet dépend de l'engagement de nos partenaires, soutiens, militants ... qui permettent l'accès de personnes en situation économique précaire.

Livre Bricabracs (Abécédaire) :

Réfléchir à la presse (contacter des journalistes connus).

Faire une liste de personnalités à qui envoyer le livre pour communication.

Faire une séance de présentation du livre dans des librairies plus généraliste.

Emploi aidé :

Emploi franc ou PEC. La personne que nous envisageons d'embaucher est éligible.

Nous entamons les démarches en ce sens.

Vide grenier et événementiel :

Impression d'essoufflement de l'événementiel.

Il pourrait y avoir l'idée du Festival pour amener d'autres publics, proposer des temps péda. Mais c'est de l'énergie en plus d'une énergie déjà importante.

Cela se ferait en plus de l'existant et des communications différentes seraient à envisager : festival, vide grenier, concert.

La stagiaire qui devait s'occuper de la coordination a finalement réorienté son projet en dehors de Bricabracs.

On finit l'année 18-19 en formule vide grenier musical.

On réserve des dates pour l'automne.

Mais on fait le point à l'AG de juin : décision de continuer ou pas ou transformation...

Erasmus :

Possibilité d'accueillir une personne en service citoyen européen Erasmus, si on fournit un hébergement.

On cherche donc activement un logement.

La méthode / le règlement – Les énoncés de fonctionnement

changement
Dernier changement / CF du 3 avril 2019

11 – Effectif des espaces éducatifs (rentrée Sept 2019)

25 enfants.

10 – Horaires / jours d'ouverture et accueil (rentrée sept 2019)

Ouverture sur 5 jours, lundi au vendredi.

Obligation de présence :

5 matinées, 3 après midi minimum (au choix). Possible de rester 5 après midi si cela convient.

Arrivée le matin : entre 8h et 8h30

Départ le soir : entre 16H30 et 17h

09 – Entrée et départ des familles

Chaque entrée et départ de famille est soumise à une rencontre avec l'éducateur-enseignant garant, ainsi qu'avec un ou des membres du CF.

08 - Agoras actives

10h-11h discussion pédagogique

à partir de 11h : chantier, faire ce qu'il y a à faire comme travaux, aménagements...

07- règlement horaires :

Réunion des éduc le mardi après-midi : implique un changement d'horaire pour le mardi.

Les parents viennent chercher les enfants à 13h, les enfants mangent sur place avant.

06 – Membres ressource associés au CF

Les « membres ressource » associés au CF sont les personnes qui donnent des coups de main de manière ponctuelle sur demande du CF en fonction de leurs compétences. Ils acceptent de faire partie d'une liste connue du CF.

05 – Membres invités du CF

Les « membres invités » du CF sont les personnes qui souhaitent suivre l'activité du CF et sont inscrits sur la liste de diffusion du CF (admin2) mais ne prennent pas part aux décisions du CF. Leur participation est à titre consultatif.

04 - (Non) Renouvellement de l'inscription, exclusion (modifié le 03/11/2018)

Bricabracs se réserve la possibilité de ne pas inscrire ou réinscrire une famille et dans le cas où l'urgence de la situation l'exige, d'exclure la famille concernée, dans les cas suivants :

- Si des tuteurs, qu'ils soient adhérentEs ou non, ne respectent pas le cadre statutaire.
- Si la relation avec la famille et les conditions d'accueil de l'enfant ne permettent pas de vivre le projet sereinement, mettent l'enfant en porte-à-faux ou en difficulté psychologique et relationnelle, fragilisent ou mettent en danger le projet de par le comportement des tuteurs.

~~En tant qu'adhérentE, qui plus est en tant que non adhérentE, nous rappelons que les tuteurs n'ont n'a pas de voix décisionnaire mais uniquement consultative. Les décisions du CF sont prépondérantes. Ne pas les respecter, c'est entrer en non respect des statuts et risquer l'exclusion. (supprimé le 3/11/18)~~

03 - Critère de choix des familles (14 mars 2018)

Le CF tient compte de plusieurs critères non hiérarchisés, outre la réinscription, afin de maintenir l'équilibre entre plusieurs dimensions conditionnant la bonne marche du projet Bricabracs : sociale (favoriser la venue de familles touchées par la précarité), locale (structure de proximité), répartition des âges (multiage), intérêt de l'enfant (prise en compte des ruptures scolaires) et situation familiale.

02 - Concernant les prestations mensuelles (supprimé le 14 mars 2018)

~~Engagement moral de participation annuelle, engagement financier par période de 2 ou 3 mois.~~

- ~~○ Toute période commencée est due.~~
- ~~○ PI : sept-oct (2 mois)~~
- ~~○ PII : nov-déc (2 mois)~~
- ~~○ PIII : janv-fevr (2 mois)~~
- ~~○ PIV : mars-avril (2 mois)~~
- ~~○ PV : mai-juin-juillet (3 mois)~~

01 - Le coût mensuel (14 mars 2018)

Il est de 50 euros/ mois / enfants

Il s'effectue sur 12 mois.

Argumentation du CF concernant l'article 4 / le 6 avril 2017:

Bricabracs espaces éducatifs est une association dont les fondateurs-trices ont choisi de défendre un projet éducatif différent avec un fonctionnement qui garantit ses objectifs. Elle a un caractère social prépondérant. Elle dispose d'une instance décisionnelle, le conseil de fonctionnement (CF) qui a également pour rôle de garantir le sens et la cohérence du projet et d'une Agora, assemblée consultative constituée des adhérentEs, réunie mensuellement pour permettre l'information de ses membres, le débat autour du projet.

Le projet est expérimental, son contenu est évolutif et fonctionne par tâtonnement (observation et ajustements), s'adaptant aux besoins de l'association, du groupe et de leur actualité. Les règles peuvent donc évoluer.

A ce jour le conseil de fonctionnement ne souhaite pas rédiger un règlement intérieur figé, mais plutôt accompagner la vie du lieu avec des décisions prises en fonction des besoins en cohérence avec le fond du projet. Ces décisions sont communiquées via les Agora et trois publications papiers et électroniques - « Dis-pourquoi, dis-comment » (bulletin à caractère pédagogique et concernant la vie de l'espace éducatif, rédigé par les éducateurs-trices) - la lettre d'info de l'association (proposée par le conseil de fonctionnement) - le bulletin des décisions du CF.

Notre parti pris : L'enfant et son collectif sont placés au cœur du projet. Les règles que se fixe le CF sont au service de ce choix éducatif. Les éducateurs-trices et membres du CF présentent les règles de la vie de l'association et du groupe d'enfants pour que les tuteurs et adhérentEs puissent en comprendre le sens et les respecter en connaissance de cause. Si les tuteurs ne respectent pas ces règles (horaires, rythmes, assiduité, réunion, statuts...), ils prennent le risque d'aller à l'encontre des travaux éducatifs engagés avec leur enfant au sein du collectif de personnes avec lesquelles ils vivent au quotidien.

Par conséquent, L'inscription d'un enfant à Bricabracs comprend un « contrat » tacite sur le plan éducatif, statutaire en tant qu'adhérent, entre les tuteurs d'enfant inscrit et l'association. C'est un engagement à double sens. Chaque partie peut y mettre fin pour différentes raisons.

Les tuteurs sont donc invitéEs à lire les statuts, ainsi que le projet éducatif et pédagogique, à poser des questions sur le fonctionnement, les choix éducatifs et pédagogiques de l'équipe éducative et du CF, à participer aux AGORA, pour s'assurer que le projet leur convient, qu'ils pourront s'engager à en respecter les règles et que l'enfant participera au projet dans toutes ses facettes (sortie, mode de vie, etc.)